

La «lucidité» plongera le Québec dans la Grande noirceur

Un manifeste demande la déréglementation des frais de scolarité

ARNAUD THEURILLAT-CIOUTIER, ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE

Le 23 février dernier, un groupe composé de personnes issues du milieu des affaires, de la politique, du milieu universitaire et étudiant sortait en grande pompe un pacte sur les universités québécoises. Ce Pacte pour un financement concurrentiel des universités suggère notamment le «déplafonnement des droits de scolarité», ce qui pourrait se traduire par des hausses de 10 000 \$ dans certaines disciplines. Dénoncé prestement par le mouvement étudiant, ce document a suscité l'intérêt du gouvernement québécois et de l'aile jeunesse du Parti libéral qui s'est réjoui de voir ses propres propositions reprises « mot pour mot ».

UN DÉGEL MASSIF DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Le document suggère en effet une hausse draconienne des frais de scolarité pour être en mesure de participer à l'économie du savoir : «C'est par [le savoir] que se créent la valeur et l'innovation, que se démarquent les entreprises autant que les nations dans une économie mondiale toujours plus ouverte.» Le texte commence par dresser un portrait sombre du délabrement des universités québécoises depuis 15 ans. Lucien Bouchard, un des artisans du pacte, semble souffrir de grave amnésie : si les universités souffrent aujourd'hui d'un sous-financement chronique, c'est notamment à cause de la lutte au déficit zéro, dont il a été le maître d'œuvre en tant que premier ministre, qui s'est traduite par des coupures de plus de 1 G \$ en éducation. Pour remédier à ce manque de fonds, le pacte propose le «déplafonnement des droits de scolarité» en fonction du niveau d'études et des disciplines. Le pouvoir de fixer la hauteur des frais serait laissé à chaque institution « à l'intérieur de balises gouvernementales relativement larges », l'État québécois se délaissant ainsi d'un instrument potentiel de justice sociale au profit d'une concurrence féroce entre les universités. Les signataires soutiennent que cette mesure serait «équitable» dans la mesure où une majorité des bénéfices de la « formation » reviennent principalement à l'individu, par exemple, par un salaire plus élevé pour un futur médecin. Cette vision exclusivement économique de l'éducation évacue complètement sa dimension humaniste et émancipatrice, en plus de rejeter d'emblée qu'un futur médecin puisse avoir d'autres valeurs que l'enrichissement personnel. De la même manière, les auteur-e-s négligent la nature progressive du système d'impôts qui permet l'atteinte d'une

certaine équité sociale, bien que cette progressivité soit aujourd'hui menacée.

Concrètement, les hausses de frais se traduiraient pour 85 % des étudiants et étudiantes par une augmentation de 2 200 \$, doublant le prix d'une année universitaire. Pour les « secteurs disciplinaires à coûts élevés et à rendement fort » comme la médecine, l'augmentation se situerait entre 3 000 \$ et 10 000 \$. Se revendiquant des «grandes valeurs collectives» entretenues par la société québécoise à l'égard de l'éducation supérieure, les cosignataires ont tenté de rassurer les critiques en affirmant que «l'accessibilité» serait préservée. Grâce à une augmentation des bourses pour les «candidats méritants provenant de milieux moins fortunés», la mise en place d'un système de remboursement des prêts étudiants proportionnels aux revenus gagnés par les éventuels diplômés et la lutte au décrochage scolaire, les auteur-e-s du pacte prétendent que les classes plus pauvres ne seront pas affectées.

DÉS MESURES COMPENSATOIRES INSUFFISANTES

Si ces mesures peuvent atténuer quelque peu l'impact de la hausse, elles n'élimineront en aucun cas sa nature régressive, repoussant des bancs des universités nombres d'étudiants et étudiantes. De fait, selon une étude commandée par le gouvernement en 2007¹, le présent dégel s'étalant de 2007 à 2012 devrait entraîner à terme une réduction des effectifs étudiants de 6000 à 13 000 personnes, malgré l'augmentation compensatoire de l'Aide financière aux études (AFE). Quant au scénario proposé par le pacte, l'étude prévoit une baisse de la fréquentation universitaire de 22 000 à 49 000 étudiants et étudiantes si les frais de scolarité augmentaient à la moyenne canadienne.

Par ailleurs, l'accès des classes défavorisées aux programmes professionnels plus coûteux serait gravement atteint. Une récente étude de l'Institut d'informations socio-économiques (IRIS) rappelait la situation problématique de l'Ontario: «lorsque les frais pour étudier en médecine ont augmenté de 5 000 \$ à 14 500 \$, la proportion d'étudiants provenant de familles ayant un revenu de moins de 40 000 \$ est passée de 23 % à 10 %»² Les mesures d'aide financière, compléments essentiels à une réelle accessibilité aux études, ne suppléeront cependant jamais une politique universelle de gratuité scolaire.

Les suggestions du pacte, à l'inverse d'un réel pas vers l'avenir, rappellent les conditions de l'éducation qui prévalaient à l'époque de la Grande noirceur de Duplessis. Les bourses aux «candidats méritants provenant de milieux moins fortunés» rappellent le passage du prêtre dans les campagnes et quartiers populaires, à la recherche des rares « cerveaux » dignes d'une éducation supérieure.

DÉS TRAÎTRES PARMI LES SIGNATAIRES

Parmi les signataires, on retrouve des membres de chambres de commerce, d'anciens recteurs, des ex-ministres, le président du Conseil du patronat du Québec et, sans surprise, les économistes «lucides» recrutés pour les consultations prébudgétaires. En revanche, c'est probablement les signatures d'anciens exécutants et d'anciennes exécutantes d'associations étudiantes qui surprennent le plus. Notons au passage la signature de Mme Julie Bouchard, ex-présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) ainsi que celles de M. Youri Chassin et de Mme Hugo Jollette,

suite : voir PACTE en page 8

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU QUÉBEC

Personne ne sera épargné

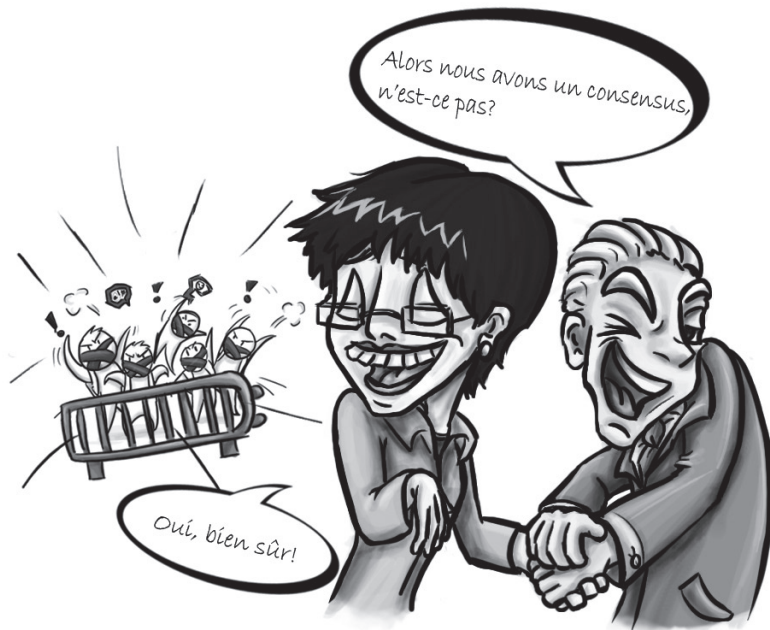
GABRIEL NADEAU-DUBOIS, ÉTUDIANT EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

À quelques semaines du dépôt du budget, la tension monte entre le gouvernement libéral et la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics dont l'ASSÉ est membre. Le 23 février dernier, le comité consultatif du ministre des Finances livrait son troisième et dernier fascicule sur la situation des finances publiques du Québec. Ses conclusions donnent froid dans le dos: 3000\$ de plus pour une année à l'université, 300\$ de plus sur la facture d'Hydro-Québec, 200\$ de plus pour l'essence, 250\$ pour la garderie à la fin du mois, 25\$ par consultation médicale et deux points de plus pour la TVQ. Alors que le ministre québécois des Finances, Raymond Bachand, garde le cap, la résistance s'organise et se raffermi en vue de la manifestation nationale du 1er avril. Qui aura le dernier mot?

Sans grand étonnement, le 12 février dernier, on apprenait dans un éditorial du journal *Le Soleil* que le prochain budget provincial serait un « budget-calendrier »: les hausses de tarifs étant déjà admises, la préoccupation principale du ministère des Finances serait leur mise en application. « Il faut dire le plus rapidement possible aux citoyens [et citoyennes] ce qui s'en vient. Pas seulement pour la prochaine année, mais aussi pour les autres. Il faut qu'ils [et elles] puissent planifier en conséquence », confiait une source ministérielle au journaliste du quotidien de la capitale. Rappelons-nous aussi les déclarations de la ministre Courchesne, qui

évoquait un « consensus » concernant les frais de scolarité il y a quelques semaines. Cette fois, il semblerait bien que ce soit confirmé: les tarifs des services publics augmenteront, partout.

La confirmation finale est venue de la publication du troisième fascicule du comité consultatif du ministère des Finances le 23 février dernier. Afin d'aller chercher 5,6 milliards de dollars en quatre ans, les économistes lucides ont choisi leur voie: « Il faut absolument éviter d'alourdir les impôts sur le revenu », « Il faut faire davantage appel à la tarification ». Les mesures proposées seraient aussi variées et que dévastatrices pour la population : 2% de plus



pour la TVQ, l'augmentation de 10 cents le litre de la taxe sur l'essence, l'augmentation de 1,75 cent par kWh d'électricité, la hausse des tarifs ambulanciers, l'autofinancement de l'assurance médicaments par les adhérents, le nivellement des frais de scolarité à la moyenne canadienne (5350\$) et l'augmentation des frais de garderies à 10\$ par jour ne sont que quelques-unes de mesures proposées par le comité.

UN DÉFICIT OBSÉDANT

Il semblerait que le déficit provoqué par la récente crise économique ait donné un

suite : voir BUDGET en page 2

table des matières

La «lucidité» plongera le Québec dans la Grande noirceur 1

Personne ne sera épargné 1-2

Enfin une avancée pour les mères monoparentales 2

Répression à Lionel-Groulx 2

MBA à McGill : un dangereux précédent? 3

Des «avancements» qui laissent croire à des manipulations comptables 3

Quand l'État accepte la violence : les femmes marginalisées 4

Vers la Marche mondiale des femmes! 4

Haiti: désastre et reconstruction, le prix à payer des femmes 5

La pauvreté et les problèmes de logement : une affaire de femmes ? 6

Centre de la petite enfance, aussi pour les étudiants et étudiantes ! 6

La bouffée d'air de certaines féministes : la non-mixité « femmes » 7

Les parents étudiants s'organisent à l'UQAM 7

La grande noirceur du modèle syndical en milieu étudiant 8

ÉDITORIAL

Enfin une avancée pour les mères monoparentales

Calcul des pensions alimentaires dans l'Aide financière aux études

ANNE-MARIE PROVOST, POUR LE CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ASSÉ

Lors du dernier congrès de novembre, les associations membres de l'ASSÉ ont décidé de faire partie de la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants (PAE). Cette coalition demande l'abolition du calcul de la PAE dans quatre programmes sociaux (dont l'Aide financière aux études et l'aide sociale). Depuis peu, les mères monoparentales bénéficiaires de l'Aide financière aux études (AFE) ont finalement une chance réelle d'avoir gain de cause.

Pour reprendre l'histoire du début, une étudiante a intenté un recours en Cour provinciale afin que soit retiré du calcul de ses prestations d'AFE le montant de la pension alimentaire pour enfants, calcul qui diminuait significativement l'argent disponible pour les mères monoparentales. En effet, les pensions alimentaires y sont considérées comme un revenu pour la mère. L'étudiante eut gain de cause, créant ainsi un important précédent vers l'abolition de la prise en compte de la PAE dans d'autres programmes sociaux.

Le gouvernement libéral, suite au jugement de la Cour, a porté la cause en appel devant la Cour Suprême du Canada. En effet, un jugement de ce type risquait de lui faire « perdre de l'argent », celui-ci devant déboursier davantage dans le régime d'aide financière aux études. Et comme le gouvernement a comme priorité de couper dans les dépenses pour ensuite hausser les tarifs des services publics, il n'est pas étonnant qu'il cherche le moindre cent, peu importe où il peut le trouver. Heureusement, cette basse manœuvre n'a pas porté fruit et la Cour Suprême a rejeté la demande d'appel du gouvernement. Elle n'entendra donc pas la cause; du coup, le jugement de la Cour provinciale est maintenu.

Toutefois, pour l'instant, le jugement touche seulement une étudiante. Un recours collectif a donc été mis sur pied le 8 janvier dernier pour compenser l'ensemble des étudiantes dans cette situation.

Afin d'être éligible à ce recours collectif, plusieurs critères doivent être remplis :

- être aux études entre le 8 janvier 2007 et le 23 décembre 2009 (il n'est pas nécessaire d'avoir été aux études pendant la totalité de cette période) ;
- avoir bénéficié du programme d'aide financière aux études

Un analyste politique anonyme nous explique la hausse des frais de scolarité...



administré par le ministère de l'Éducation;

- avoir au moins un enfant mineur à charge;
- avoir reçu une pension alimentaire pour enfant supérieure à 1 200\$ par année.

Si vous correspondez à ces critères, il est plus que souhaitable de vous inscrire au recours collectif via le site de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec¹. Avant d'être effectif, le recours collectif devra être autorisé, ce qui prendra encore quelques mois.

Toutefois, la ministre de l'Éducation Michelle Courchesne a modifié le règlement de l'AFE sur le calcul des pensions alimentaires par décret ministériel le 23 décembre dernier, pour que les pensions alimentaires soient bel et bien reconnues comme un revenu dans l'attribution de l'AFE. En effet, l'étudiante en cours a eu gain de cause grâce à une ambiguïté dans le règlement de l'AFE. Mais maintenant que Courchesne a modifié le règlement en défaveur du jugement de la cour, la suite des choses reste à voir...

¹ <http://www.fafmrq.org/>

suite d'article : BUDGET

prétexte depuis longtemps attendu aux libéraux de Jean Charest pour justifier leur agenda politique. Le déficit budgétaire de 4,7G\$ prévu cette année permettra au gouvernement québécois de procéder à une mesure longuement mijotée: l'augmentation des tarifs de l'ensemble des services publics dans un objectif de privatisation. Soyons lucides, nous aussi: un service payant et compétitif est significativement plus attirant à privatiser qu'un service gratuit et universel.

Ce qui étonne, c'est l'actuelle obsession, propre au Québec de régler le déficit au plus vite. Alors que le Front monétaire international (FMI), institution n'étant pas reconnue pour ses recommandations sociales-démocrates, prévoit internationalement un déficit national moyen de 6% du PIB en 2014, le ministre Bachand vise le retour à l'équilibre pour cette même année. Bien plus, il semblerait que le ton alarmiste de nos élites soit bien relatif: alors que le déficit n'atteindra cette année qu'un maigre 1,3% du PIB québécois, celui du gouvernement fédéral sera de 3,5% du PIB, celui de l'Ontario de 4,4% et

celui de nos voisins du sud de 9%. Le FMI, quant à lui, l'estimait à une moyenne internationale de 10%. De quoi remettre en question la rhétorique catastrophiste du gouvernement libéral.

UNE RÉSISTANCE COALISÉE

Contrairement à ce que plusieurs médias laissent entendre, la volonté libérale de hausser les tarifs ne reçoit pas un consensus dans la société civile québécoise. Si plusieurs commentateurs et commentatrices soutiennent que le Forum économique de Lévis s'est conclu dans la bonne entente, c'est qu'ils omettent de mentionner les centaines de manifestants et manifestantes qui en perturbèrent les travaux, répondant à l'appel de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics. Celle-ci regroupe près d'une soixantaine d'organisations, tant des milieux étudiants, syndicaux que communautaires. La coalition donne rendez-vous à la population du Québec le 1er avril prochain pour une grande manifestation nationale, se déroulant dans le quartier des affaires de Montréal. Le message en sera clair : la richesse existe au Québec, prenons-la où elle est!

actualité locale

Répression à Lionel-Groulx

ANTHONY LAPOINTE, ÉTUDIANT AU CÉGEP DE LIONEL-GROUX

Il est facile de constater la répression de l'État contre le militantisme, que ce soit lors de manifestations, d'occupations ou de protestations quelconques. Des cas semblables sont souvent observés sur les campus collégiaux et universitaires. Le cas de Charles Bicari en est un bon exemple. Charles Bicari, étudiant du collège Lionel-Groulx a été accusé d'avoir planté des arbres sur le terrain du cégep pendant la session d'automne 2009. La directrice Monique Laurin – ex-candidate pour le Parti libéral du Québec – y aurait vu un geste répugnant vandalisant la façade “verte” du collège.

Aucune preuve n'avait encore été soumise dans l'affaire, mais la direction a rapidement menacé l'étudiant d'expulsion et l'a retiré de toutes les instances collégiales sur lesquelles il siégeait conformément à la volonté des étudiants et des étudiantes. L'Association générale des étudiants et des étudiantes du collège Lionel-Groulx (AGEECLG), outrée par la réaction de la direction, a immédiatement protesté, en évoquant la législation existante régissant les associations étudiantes. La direction a finalement annulé l'expulsion, mais persiste à ne pas laisser Monsieur Bicari siéger sur les instances du collège. L'Assemblée générale de l'association s'est positionnée contre les mesures prises

par la direction et revendique des excuses officielles de la part du collège envers l'étudiant brimé. Malgré la présence imposante d'une vingtaine d'étudiants et d'étudiantes mobilisé-e-s par la cause de Charles Bicari lors d'une réunion du conseil d'administration, le dossier stagne toujours.

L'ÉQUIPE DU JOURNAL

Cette édition de l'Ultimatum a été produite par le Comité femmes, le Comité journal de l'ASSÉ et ses collaborateurs et collaboratrices.
Rédaction : Jeanne Bilodeau, Véronique De Broin, Véronique Laflamme, Stéphane Mayer, Nadia Lafrénière, Anthony Lapointe, Alexandre Leduc, Gabriel Nadeau-Dubois, Vincent Plourde-Lavoie, Anne-Marie Provost, Valérie Simard, Camille Tremblay-Fournier, Arnaud Theurillat-Cloutier, Myriam Villeneuve
Révision : Iraïs Landry, Gabriel Nadeau-Dubois, Emmanuelle Lippé, Christian Pépin, Martin Robert, Arnaud Theurillat-Cloutier

Mise en page: Arnaud Theurillat-Cloutier
Graphisme : Arnaud Theurillat-Cloutier
Caricatures : Valérie Gadbois, Catherine Simard
Tirage: 12 000 exemplaires
Ce journal est imprimé par des travailleurs et travailleuses syndiqué-e-s.
Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec : ISSN : 61999, No. 619994

MBA à McGill : un dangereux précédent?

VINCENT PLOURDE-LAVOIE, ÉTUDIANT EN SCIENCES HUMAINES

En septembre dernier, l'Université McGill annonçait qu'à compter de l'automne prochain, il en coûterait 29 500\$ annuellement pour étudier à la maîtrise en administration des affaires (MBA), une hausse de 1663% par rapport à l'ancien tarif. Les difficultés de financement et la compétition internationale sont les principales raisons évoquées par l'administration. Prise unilatéralement, cette décision n'a pas manqué de soulever la controverse et, cinq mois plus tard, la Ministre Courchesne tardant à intervenir dans ce dossier, un dangereux précédent se fait sentir.

Face à la protestation véhémement des associations étudiantes et à la levée de boucliers de nombreux Québécois et Québécoises, l'Université s'est préparée. Elle affirme en premier lieu que le programme coûte trop cher comparativement aux subventions octroyées par le gouvernement; le MBA coûterait 22 000\$ annuellement par étudiant ou étudiante, alors que la subvention gouvernementale ne serait que de 12 000\$. Ce sous-financement forcerait donc l'université à aller puiser dans différents programmes, dont ceux d'arts. Peter Todd, doyen de la faculté de gestion, explique aussi que l'Université veut se donner les moyens d'offrir aux étudiants et aux étudiantes une expérience de classe mondiale. Selon lui, la compétition internationale les oblige à hausser les tarifs afin de rester compétitifs. Seulement, bien qu'il y ait compétition entre les universités, cela représente un pas de plus vers la marchandisation de l'éducation.

M. Todd affirme aussi que les étudiants et étudiantes au MBA sont ceux et celles qui, une fois leurs études terminées, gagnent le meilleur salaire. Certes, même si les étudiants et étudiantes qui terminent leur maîtrise gagnent en général un salaire très élevé, l'accessibilité demeure fortement compromise, les universitaires moins bien nantis de la société ne pouvant dorénavant plus étudier au MBA à McGill pour des raisons purement économiques.

L'Université se défend bien de vouloir créer un programme élitiste en assurant que les montants des bourses octroyées aux étudiants et étudiantes augmenteront en conséquence. Seulement, ces bourses ne seront remises qu'à ceux et celles qui présentent d'excellents dossiers, et ces mêmes personnes proviennent en grande majorité des milieux les plus aisés. Le problème de l'accessibilité demeure entier.

La décision de l'Université McGill sous-tend un problème social plus grave et plus pernicieux : le sous-financement chronique du réseau d'éducation postsecondaire. En refusant de donner aux établissements universitaires les montants nécessaires pour assurer une formation de qualité, les directions se tournent vers les étudiants et étudiantes pour pallier le manque d'argent. Or, ceux et celles-ci ne pouvant pas tous et toutes payer ces frais, bon nombre renonceront à des études supérieures. Un réinvestissement massif en éducation apparaît dès lors comme une des solutions pour assurer l'accessibilité à tous les Québécois et Québécoises.

Les autres universités voyant l'inaction du gouvernement et l'attitude agressive de l'Université McGill, les divers établissements commencent à se



demander s'ils ne pourraient pas augmenter eux aussi le coût de leurs programmes. Dans une entrevue accordée au journal *Le Devoir*, le doyen de l'Université Laval, Denis Brière, trouve alléchant la possibilité de tourner le dos aux subventions publiques pour augmenter les frais, estimant que même une hausse importante n'entraînerait pas de baisse des admissions. Seulement, il ne tient pas compte des capacités financières des moins aisés-e-s. Une brèche vient de s'ouvrir. Les chances que d'autres universités emboîtent le pas à McGill sont grandes, et, si tel est le cas, l'accessibilité aux études postsecondaires sera alors fortement compromise pour les milliers d'étudiants et d'étudiantes qui n'ont pas les ressources pour étudier à des coûts aussi élevés.

PROGRAMME CANADIEN DES BOURSES D'ÉTUDES

Des «avancements» qui laissent croire à des manipulations comptables

NADIA LAFFENIÈRE, ÉTUDIANTE EN SCIENCES DE LA NATURE

Le mercredi 3 février dernier, le gouvernement fédéral annonçait l'octroi de 115M\$ à la province dans le cadre du Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBÉ), programme jusque-là inaccessible à la population québécoise. Cela peut, à première vue, sembler un gain important pour le mouvement étudiant, qui craignait de voir monter en flèche l'endettement étudiant suite à la conversion de bourses en prêts. La position de la ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, Michelle Courchesne, semble toutefois mitigée quant à la nature des fonds. D'abord, sans mentionner où ira l'argent du PCBÉ, elle s'est récemment engagée à l'investir dans l'Aide financière aux études (AFÉ). Toutefois, jamais le gouvernement provincial ne s'est engagé à maintenir sa contribution au niveau actuel, ce qui laisse croire de nouveau à un désengagement du gouvernement Charest dans l'accessibilité aux études.

Rappelons les faits. En 1999, le gouvernement canadien créa la Fondation canadienne des bourses d'études du Millénaire (FCBÉM), une fondation privée destinée à octroyer des bourses tant d'accessibilité que d'excellence. La province négocia alors son retrait sans

condition et avec pleine compensation, ce qui lui permit d'administrer elle-même les sommes via le système d'AFÉ. Au moment de sa création, il était cependant prévu qu'elle se dissoudrait le 5 janvier 2010. Il fut donc entendu, lors du dépôt du budget de 2008, de créer un fonds de subventions aux étudiantes et étudiants : le PCBÉ. Il fut encore une fois question de rapatriement des sommes, mais les deux paliers de gouvernement concernés n'arrivèrent pas à une entente jusqu'à tout récemment. La part du Québec dans le PCBÉ s'élève à 115 M\$ pour la première année du programme et une bonification de 10 M\$ est prévue pour l'an prochain.

De ce montant, près de 80 M\$ serviront à maintenir le plafond de prêts, montant minimal de prêts à contracter avant d'avoir accès aux bourses, plafond qui était autrefois assuré par la FCBÉM. Il est à noter que Québec avait annoncé en décembre dernier qu'elle pallierait ce manque de fonds pour l'année 2009. Par contre, bien que Michelle Courchesne ait mentionné tout récemment que les 35 M\$ restants iraient à l'AFÉ, il ne fut jamais question de sa bonification. Il n'est donc pas à écarter que le gouvernement ne se serve de ce prétexte

pour se désengager financièrement de ce programme et que, dans le contexte d'une soi-disant lutte musclée au déficit marquée par l'instauration de tarifs dans les services publics et des coupures dans les programmes sociaux, il puisse être porté à combler le trou laissé par les baisses d'impôts accordées aux contribuables à plus hauts revenus dans les dernières années en répartissant l'argent des étudiantes et étudiants dans les coffres de différents ministères.

Ces techniques de remaniement comptable ne sont pas sans inquiéter les plus touchés-e-s par cette mesure. Alors que l'ensemble du mouvement étudiant réclame une réforme progressiste de l'AFÉ, des investissements massifs dans ce programme ainsi qu'un important réinvestissement en éducation, le gouvernement laisse croire qu'il n'y a pas d'argent frais du fédéral. Notons au passage que l'AFÉ n'a été indexée que six fois dans les seize dernières années et que beaucoup d'étudiantes et étudiants n'ont pas accès à ce programme alors que leurs parents n'ont pas les moyens de leur verser une pension. Il ne faudrait pas oublier aussi que l'endettement moyen à la sortie d'un baccalauréat s'élève toujours à 18 000\$...



6e SEMAINE

INTERNATIONALE CONTRE L'APARTHEID ISRAÉLIEN

DU 1ER AU 7 MARS 2010

En solidarité avec le peuple palestinien, une semaine d'événements pour faire progresser la campagne de Boycott, Désinvestissements et Sanctions.

WWW.APARTHEIDWEEK.ORG

Pour que le 8 mars soit une lutte de tous les instants

BRUTALITÉ POLICIÈRE

Quand l’État accepte la violence : les femmes marginalisées

Valérie Simard, étudiante en sciences sociales

Il y a quelques semaines se tenait à Montréal le Forum contre la violence policière et l’impunité.¹ L’atelier « La police des genres », traitant de la violence et de la répression policière envers les femmes comme outil d’imposition des normes dominantes de genre et de sexe, a inspiré cet article.

Les femmes sont les premières victimes des violences sexistes. Pour certaines marginalisées et isolées, cette violence se commet dans l’indifférence générale. C’est le cas des femmes autochtones, immigrantes et des travailleuses sexuelles. Pour ces femmes, l’État n’est pas seulement un témoin passif de la violence, mais un acteur qui met en place des structures et des outils qui favorisent les comportements violents.

FEMMES AUTOCHTONES

L’exemple des femmes autochtones est frappant. Une enquête statistique réalisée par le gouvernement canadien en 1996 révèle que les femmes autochtones âgées de vingt-cinq à quarante-quatre ans inscrites aux termes de la Loi sur les Indiens ont cinq fois plus de risques de mourir d’une mort violente que les autres femmes du même âge.² En faisant ce constat, on ne peut nier la responsabilité des programmes gouvernementaux imposés aux communautés autochtones, qui ont fortement contribué à l’effritement de la culture autochtone et au déracinement de milliers de femmes de ces communautés³. À cause de la Loi fédérale sur les Indiens, des milliers de femmes mariées à des non-autochtones ont perdu leur statut d’Indienne et par le fait même, tous les privilèges y étant reliés (l’accès aux services éducatifs, de santé et de logement dispensés à l’intérieur des réserves et le droit à l’héritage).⁴ Bien qu’amendée en 1985 afin de permettre aux femmes autochtones de conserver leur statut toute leur vie, la mise en application des nouvelles dispositions est la responsabilité du Conseil de bande, qui en fait encore, parfois, une application discriminatoire⁵ (comme c’est présentement le cas à Kahnawake)⁶.

TRAVAILLEUSES DU SEXE

Pour de nombreuses travailleuses du sexe, la principale cause de la violence dont elles sont victimes est la criminalisation de certaines pratiques associées au travail du sexe. Bien que les lois qui régissent les activités entourant le travail du sexe s’adressent à la fois aux clients, aux proxénètes et aux travailleuses, c’est le plus souvent ces dernières qui sont arrêtées. Pour Colette Parent et Christine Bruckert, professeures et chercheuses en criminologie à l’Université d’Ottawa, les travailleuses du sexe sont victimes d’une stigmatisation sociale et judiciaire qui met leur sécurité, leur santé et leur vie en danger. Selon elles, les analyses produites par des sources gouvernementales afin de répondre aux besoins des travailleuses du sexe « s’appuient essentiellement

sur une conception du travail du sexe comme problème social et sur les préoccupations des autorités en matière d’ordre public. »⁷ En ne remettant jamais en question la criminalisation du travail du sexe, on continue à ne répondre que partiellement aux besoins des travailleuses et à placer en priorité les préoccupations du voisinage qui voudrait que ce commerce se pratique ailleurs que dans leur quartier. Les travailleuses du sexe sont donc forcées de travailler dans des zones plus reculées et isolées qu’elles connaissent mal en s’exposant à de plus grands risques de violence.

FEMMES IMMIGRANTES

Dans le cas des femmes immigrantes, c’est encore une fois un flottement dans la loi qui leur confère un statut imprécis et les place en situation de vulnérabilité. C’est le cas des migrantes, des aides-domestiques, des femmes en processus de parrainage et des requérantes d’un statut de réfugiées. Farida Osmani, sociologue et chargée de cours à l’École de services sociales de l’Université de Montréal, explique que ces femmes « ne sont considérées ni comme illégales ni comme immigrantes et encore moins comme citoyennes ». ⁸ Ces femmes au statut incertain sont en situation de complète dépendance, souvent d’un conjoint ou d’un employeur. Dans le cas particulier du parrainage, les femmes sont dépendantes d’un « parrain » pendant dix ans (trois ans au Québec pour un couple marié). Les femmes parrainées n’ont pas droit aux mêmes services que les femmes qui font une demande d’immigration sur une base indépendante, comme l’accès au régime de prêts et bourses et aux allocations pour apprendre le français.⁹

Au Forum contre la violence policière et l’impunité, les panélistes représentantes de chacun des groupes présentés plus haut ont affirmé que, dans les cas de violence, les femmes ne font appel à la police que parce qu’il n’existe aucune autre alternative. Bien que des mesures soient prises afin que les services de police soient mieux outillés pour répondre aux besoins des femmes victimes de violence, le plus souvent, leurs interventions sont inadéquates et teintées de préjugés.

Trois décennies après la ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, peu d’efforts ont vraiment été déployés afin de permettre aux femmes autochtones, immigrantes ou travailleuses sexuelles de sortir de la marginalité. Pour ce faire, il faudrait réguler



leur statut et adopter des mesures qui leur permettent de sortir de la pauvreté.

1 Le Forum contre la violence policière et l’impunité s’est tenu du 29 au 31 janvier 2010, au Centre communautaire de Parc-Extension à Montréal, <http://forumcontrelaviolencepoliciere.wordpress.com/>
2 *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, Affaires indiennes et du Nord canadien, été 1996.
3 *Discrimination et violence envers les femmes autochtones*, Amnesty International, La Gauche-journal pour l’indépendance, le féminisme et le socialisme, octobre 2004
4 LÉVESQUE, Carole, *D’ombre et de lumière: L’Association des femmes autochtones du Québec*, Nouvelles pratiques sociales, vol. 3, n° 2, 1990, p. 71-83.
5 *Ibid.*
6 SAINT-ARNAUD, Pierre, *Femmes autochtones dénonce l’expulsion de 26 non autochtones de Kahnawake*, La Presse Canadienne, 10 février 2010
7 PARENT, Colette et Christine Bruckert, *Répondre aux besoins des travailleuses du sexe de rue : un objectif qui passe par la décriminalisation de leurs activités de travail*, Reflets : revue d’intervention sociale et communautaire, Volume 11, numéro 1, 2005, p. 112-145
8 OSMANI, Farida, *L’égalité pour toutes ? L’engagement féministe et les droits des immigrantes au Québec*, paru dans Recherches Féministes, Volume 15, numéro 2, 2002, p. 141-151
9 Marche mondiale des Femmes, cahier de revendications, Le parrainage des femmes immigrantes, 1997.

Vers la Marche mondiale des femmes !

Myriam Villeneuve, étudiante en sociologie

À compter de mars 2010, la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMFF) et ses alliée-s marcheront dans les rues de la province en portant des revendications pour combattre la pauvreté et la violence vécue par trop de femmes. Ces marches répondent à l’appel de la Marche mondiale des femmes qui, pour la troisième fois de son histoire, invite les femmes du monde à l’action entre le 8 mars et le 17 octobre 2010 sous la bannière « Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche! »¹.

Depuis ses débuts en 1995, la Marche mondiale des femmes est devenue un mouvement féministe incontournable internationalement. Née au Québec, du désir de s’organiser, de se réseauter et de se

solidariser contre la pauvreté et la violence faite aux femmes, l’idée s’est vite propagée et rassemble aujourd’hui des groupes de femmes des cinq continents.

Depuis la création, les femmes se sont mobilisées autour de nombreux enjeux et projets, tous dans le but de faire reculer l’oppression des femmes par le patriarcat. Plusieurs rencontres internationales ont eu lieu, la plus importante ayant donné naissance à la Charte mondiale des femmes votée à Kigali, Rwanda, en 2004.

Depuis, la Marche mondiale des femmes, au niveau international, s’est entendue sur un plan d’action commun regroupant quatre champs d’action : l’autonomie économique des femmes, bien commun et accès aux ressources, violence envers les femmes, paix et démilitarisation. En 2010,

elles invitent leurs membres à se réunir et à marcher pour ses revendications.

Au Québec, la CQMFF s’est rassemblée et a choisi d’ajouter un cinquième champ d’action : revendications des femmes autochtones. De plus, elles se sont penchées sur des revendications à porter au niveau des gouvernements québécois et canadien, pouvant se regrouper dans les champs d’action nommés ci-haut. Leurs revendications, qui seront présentées publiquement lors du lancement mondial de la marche le 7 mars, tournent autour des thèmes du bien commun, de la dignité humaine et de la justice sociale.

Du côté du plan d’action, la CQMFF prévoit un lancement le 7 mars, comme mentionné plus haut, avec une marche qui se déroulera à Montréal à 13h, en partance

du square Phillips. Les membres de la CQMFF ont également préparé des actions régionales pour le lendemain, 8 mars, journée internationale des femmes. Pour de plus amples informations sur les actions qui se tiendront dans votre région, vous pouvez aller visiter le site de la ffq (ffq.qc.ca), qui contient également de l’information sur la Marche mondiale des femmes et son histoire.

Au niveau national, la Marche mondiale des femmes culminera en octobre avec cinq jours d’action, représentant chacun un champ d’action. Les marches débiteront le 12 octobre dans les différentes régions québécoises pour finir le 17 octobre dans un grand rassemblement à Rimouski.

1 Site internet de la Fédération des Femmes du Québec : ffq.qc.ca

nts !

FÉMINISME

actualité internationale

Haiti : désastre et reconstruction, le prix à payer des femmes

CAMILLE TREMBLAY-FOURNIER, ÉTUDIANTE EN SOCIOLOGIE

Au moment où les demandes d'aides et de secours en réaction au violent tremblement de terre survenu en janvier 2010 fusent de partout à Haïti, force est de constater que la situation particulière des Haïtiennes en ce contexte de crise a été peu évoquée. Mais que vient faire un désastre naturel dans la compréhension des rapports sociaux de sexe? L'histoire des désastres naturels nous apprend que les périodes de crise les succédant affectent presque systématiquement les dynamiques liées à l'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, ces périodes de crise ont tendance à exacerber les discriminations ou les inégalités ultérieures entre les sexes, en plus de faire apparaître de nouvelles problématiques.

Parmi les plus flagrantes, on observe l'augmentation des violences sexuelles commises à l'encontre des femmes et des filles, dont le viol collectif. Déjà même avant le tremblement de terre, en 2008, on avait recensé en Haïti plus de 240 cas de viols, dont la moitié perpétrés sur des filles âgées de moins de 18 ans ; nous pouvons d'ailleurs facilement considérer qu'un grand nombre de ces crimes ne sont même pas recensés. D'autre part, des études ont révélé que les violences familiales, notamment celles d'ordre sexuel, ont tendance à accroître suite à un désastre naturel. Il s'agit là de formes de violence souvent invisibles, qui témoignent beaucoup des transformations s'effectuant au niveau de la masculinité en temps de crise. La masculinité peut être définie comme un ensemble d'idées, de valeurs et de croyances fixes sur ce que la société considère et valorise comme étant masculin, et qui permet aux hommes d'exercer un pouvoir sur les femmes et sur d'autres hommes. Cette puissance est renforcée et manipulée par les processus politiques hiérarchiques et par des acteurs symboliques. Parmi eux, on retrouve les forces militaires, qui voient dans les situations de crise humanitaire leur travail valorisé et leur pouvoir d'action élargi, incarnant par le fait même un dangereux pouvoir de contrôle sur la vie des populations qu'elles viennent secourir.

D'ailleurs, le lien différencié qu'entretiennent les hommes et les femmes face à la sécurité et aux besoins de protection en période de crise humanitaire n'est pas négligeable. La protection comporte plusieurs facettes et elle n'influence pas de manière uniforme les populations qu'elle cible. Il n'est alors pas évident que toutes les décisions relatives aux secours humanitaires, dans le but d'assurer une certaine forme de sécurité, auront les répercussions souhaitées sur la sécurité des femmes et des filles. De fait, les interventions internationales en matière de sécurisation et de soins qui déboulent sur le sol haïtien transforment considérablement les rapports entre les habitants d'un territoire.

La période d'instabilité que provoquent les désastres

naturels tend également à détruire les avancées obtenues par les femmes préalablement, ainsi qu'à maintenir ce nouvel ordre en place même après la crise. En ce sens, on constate que la répartition des tâches entre les sexes subit souvent une transformation dans les situations de crise et après. Le rôle de fournisseur de soins qu'assument traditionnellement les femmes se traduit généralement par une augmentation accrue de leur travail dans ces situations d'urgence. La destruction des maisons, la pénurie de vivres et de combustible, entraînent un surcroît de travail, qui est assuré en majorité par les femmes et les filles, devenues même parfois cheffes de famille. Les membres malades de la famille et de l'entourage sont également prioritairement pris en charge par celles-ci.

Ce qui demeure d'autant plus problématique est que les femmes n'ont généralement pas le même contrôle que les hommes sur les ressources pour effectuer ce travail. Il est généralement plus complexe pour elles d'obtenir les secours d'urgence auxquels elles ont droit en raison soit de pratiques d'enregistrement discriminatoires, soit de leur manque d'accès à l'information sur les avantages qu'elles peuvent en tirer et les modes de répartition des ressources.

Il n'est donc pas surprenant de constater que les femmes ont tendance à être exclues des décisions concernant la planification et la gestion de l'aide d'urgence. Il s'agit donc de plus de la moitié de la population qui demeure exclue des processus de reconstruction des territoires, entre autres par leur exclusion des structures politiques. Pourtant, en Haïti, on retrouve plusieurs groupes, associations et comités de féministes détenant des compétences uniques et outils d'analyse précieux pouvant favoriser des efforts de reconstruction plus

inclusifs, égaux et durables.

Pourtant, la tendance à l'exclusion ne semble pas s'essouffler. À la mi-février 2010, le gouvernement canadien, par le déploiement de sa stratégie d'aide internationale à la santé des mères et des enfants, décide de ne plus investir dans de nouveaux projets favorisant la gestion par les femmes de leur contraception ou de l'accès à des services d'avortement. Encore une fois, les femmes et les filles se font dicter la bonne conduite à avoir dans la manière de gérer leur corps, leur famille et implicitement leur territoire d'appartenance, par le biais de nouvelles formes de gestion politique, économique et sociale des femmes sur lesquelles elles ne peuvent se prononcer.



2010 *Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche !*
Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes - www.ffq.qc.ca

7 MARS 2010

Lancement national de la
Marche mondiale des femmes
En 2010, ça va marcher !

**COURTE MARCHÉ SUIVIE D'UNE
ACTION SURPRISE !**

**RENDEZ-VOUS à 13H
SQUARE PHILLIPS**

métro McGill, (angle rues Ste-Catherine et Union), Montréal

INVITATION À TOUTES ET TOUS !!!

Joignez votre voix aux femmes du monde entier qui marcheront
du 7 mars au 17 octobre 2010 pour combattre la pauvreté
et la violence vécue par trop de femmes.



Organisé par la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes
Coordonné par Pour plus d'informations : www.ffq.qc.ca



**LES NOUVEAUX AUTOCOLLANTS
«SALE PUB SEXISTE» SONT ARRIVÉS !**



**Pour en obtenir, écrivez au Comité femmes de l'ASSÉ :
comite-femmes@asse-solidarite.qc.ca**



La pauvreté et les problèmes de logement : une affaire de femmes ?

VÉRONIQUE LAFIAMME, MEMBRE DU FRONT D’ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN (FRAPRU)

Depuis près d’une décennie, le Québec subit une pénurie de logements locatifs. Partout au Québec, il manque de logements, en particulier pour les familles. Cette crise a laissé des traces profondes et les locataires en vivent jour après jour les conséquences : discrimination, logements trop chers, trop petits et en mauvais état. Les femmes sont-elles plus concernées par ces problèmes que les hommes? Malheureusement oui, même si leur situation économique s’est améliorée au cours de la dernière décennie.

D’abord, les femmes sont plus nombreuses à être locataires (50% des femmes le sont comparativement à 32% pour les hommes). Par le fait même, elles sont particulièrement affectées par la pénurie et plus nombreuses à être aux prises avec les problèmes que vivent les locataires sur le marché privé. Elles courent aussi davantage de risques de se retrouver en difficulté financière en raison du coût de leur logement.

Les problèmes de logement constituent une des manifestations majeures de la pauvreté des femmes. Comme dans l’ensemble de la population, parmi les ménages locataires, les femmes sont plus pauvres que les hommes: le revenu médian des ménages ayant une femme comme principale source de revenus est inférieur de 29% (soit de 7500 \$ par année) à celui des hommes. Cela explique qu’elles soient plus nombreuses à consacrer une part trop élevée de leur revenu pour se loger. En 2006, 260 950 ménages dont le principal soutien financier était une femme, c’est-à-dire 40,1 %, d’entre eux, payaient plus que la norme de 30 % de leur revenu en loyer. Chez les hommes, ce pourcentage est de 30,8 %. Les femmes seules sont encore plus mal prises : elles sont plus de la moitié à consacrer plus de 30% de leur revenu pour se loger et le quart à y mettre plus de 50%. Quant aux femmes locataires cheffes de famille monoparentale, même si leur situation s’est améliorée, entre autres en raison de l’amélioration des programmes de soutien aux enfants et à la famille, elles sont également plus nombreuses à devoir consacrer une part démesurée de leur revenu au loyer. En 2006, elles étaient 44 830 dans cette situation, comparativement à 6155 familles monoparentales dont le chef était un homme.

Simultanément, les femmes demeurent aux prises avec la rareté de logements locatifs qui affecte à des degrés divers presque toutes les villes du Québec. À l’échelle du Québec, le taux de logements inoccupés est encore sous le taux d’équilibre de 3 %. Il est près de zéro dans certains centres urbains comme Québec, Gaspé, Rimouski et Val d’Or. Partout les logements de trois chambres à coucher et plus en bas de 700\$ sont pratiquement introuvables.

Dans un contexte de pénurie persistante de logements à bas loyers, les problèmes de logements sont décuplés. Même si on consacre 30, 50, voire 80% de son revenu pour se loger, on n’est même pas certaine de trouver un logement qui correspond à nos besoins. Les familles doivent parfois accepter des partages de logements plus ou moins heureux, s’entasser dans des logements trop petits ou demeurer dans des logements mal entretenus, voire insalubres. Depuis 2000, le coût des logements a augmenté en flèche, beaucoup plus vite que l’indice des prix à la consommation. À titre d’exemple, le loyer moyen d’un 4 ½ à Montréal a augmenté de 32,5 % ! Si on additionne ce problème aux effets de la crise économique, il n’est pas difficile de comprendre pourquoi l’incapacité de payer affecte de plus en plus de locataires. La cherté des logements à des conséquences directes sur celles qui la vivent : pour pouvoir payer le loyer, on se prive de nourriture pour faire manger les enfants, on se passe de médicaments et d’autres soins de santé, on cumule les jobines précaires à rabais, on court les comptoirs alimentaires. La santé et la sécurité de trop nombreuses femmes sont ainsi menacées.

La crise a de multiples autres facettes. La rareté des logements est propice à la discrimination dans l’accès au logement dont sont notamment victimes les mères de famille et les femmes appartenant à une minorité visible. La pénurie a aussi des effets particulièrement dramatiques pour les femmes victimes de violence conjugale. Certaines se maintiennent dans des situations de violence, faute de pouvoir en sortir. Des femmes vivant dans des maisons d’hébergement ne peuvent en sortir parce qu’elles ne trouvent pas un logement convenable à un prix qu’elles pourraient payer. Pendant ce temps, d’autres femmes qui ont un urgent besoin d’être hébergées sont condamnées à attendre, au risque de rester dans des situations de violence. De plus en plus de femmes vivent l’itinérance.

Il est clair que le marché privé, pour lequel l’immobilier est une business, permet de moins en moins à tous et à toutes d’avoir un toit de qualité sur la tête, sans que tout le revenu y passe. Sa réponse à la crise persistante ?



Construire logements de luxe et condos. Pourtant, les besoins des locataires sont énormes : déjà en 2006, 203 085 d’entre eux et elles payaient plus que la moitié de leur revenu pour se loger et 87 075 plus de 80%. Pour le FRAPRU, le logement est avant tout un droit plutôt qu’une marchandise. La solution pour que ce droit soit effectif ? Sortir le logement du marché privé et construire des logements sociaux sous toutes ses formes (coopératives, organismes sans but lucratif et HLM). Afin de pouvoir répondre à tous les besoins, il faut des investissements substantiels et à long terme. Le FRAPRU revendique 50 000 nouveaux logements en cinq ans. Cela représente le strict minimum, car à moyen terme, le FRAPRU souhaite qu’on double le nombre de logements sociaux au Québec. Évidemment, c’est un pas important pour lutter contre la pauvreté, mais ce n’est pas suffisant. Pour ce faire, on doit assurer à tous et toutes un revenu décent : augmenter le salaire minimum, augmenter l’aide sociale et mettre fin aux catégories entre aptes et inaptes, de même que mettre fin au détournement des pensions alimentaires des étudiants, étudiantes et des personnes à l’aide sociale.

1 Selon les informations fournies par les rapports annuels sur le marché locatif de la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL).

Le logement social...

- N’EST PAS SOUMIS À LA SPÉCULATION ET À LA LOI DU PROFIT, ET AINSI NE SUBIT PAS DE HAUSSES ABUSIVES DE LOYER;
- RÉPOND AUX BESOINS DES MÉNAGES ACTUELLEMENT MAL-LOGÉS ;
- CONTRIBUE À DIMINUER LA PÉNURIE DE LOGEMENTS, CAR IL AUGMENTE L’OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS ;
- AIDE LES MÉNAGES À FAIBLES ET À MODESTES REVENUS EN LEUR OFFRANT DES LOGEMENTS RESPECTANT LEUR CAPACITÉ DE PAYER.
- SA PROPRIÉTÉ EST COLLECTIVE, IL EST SUBVENTIONNÉ ET LES LOCATAIRES PEUVENT Y EXERCER UN CERTAIN CONTRÔLE SUR LEURS CONDITIONS DE LOGEMENTS.
- ON PEUT Y DÉVELOPPER DE L’ENTRAIDE AVEC SES VOISINS ET SES VOISINES ; CE QUI CONTRIBUE À BRISER L’ISOLEMENT.
- CONTRIBUE À DYNAMISER LES QUARTIERS ET DANS CERTAINS CAS À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE POUR LES PERSONNES QUI Y VIVENT DÉJÀ.

Pour plus d’informations, consultez le site internet www.frapru.qc.ca.

Pour vous impliquer, joignez le comité logement de votre quartier.

CÉGEP DE ST-LAURENT

Centre de la petite enfance, aussi pour les étudiants et étudiantes !

JEANNE BILODEAU, ÉTUDIANTE EN ART DRAMATIQUE

La preuve n’est plus à faire; l’accessibilité à un service de garde pour les parents aux études est un facteur essentiel de la réussite scolaire. Pourtant, au cégep de Saint-Laurent, les mères étudiantes et les pères étudiants doivent faire preuve de courage et de persévérance. En effet, depuis la création du Centre de la petite enfance (CPE) situé sur le campus, les employé-e-s du cégep ont priorité sur les étudiants et étudiantes; c’est-à-dire qu’une employée qui inscrit son enfant aujourd’hui sur la liste d’attente passe immédiatement devant des étudiantes et des étudiants qui attendent impatiemment.

Et pourtant, les besoins des mères et des pères aux études sont criants, même plus importants que ceux des employé-e-s. Présentement, ils et elles représentent plus d’une centaine d’inscriptions sur la liste d’attente contre seize pour les employé-e-s de la garderie et du cégep. Comme si ce n’était pas suffisant, la situation se détériore; la moyenne d’âge rajeunissant chez les employé-e-s du cégep, le nombre d’inscriptions sur la liste d’attente du CPE

augmente. Alors qu’en 2002, les enfants des étudiants et étudiantes représentaient 48% des enfants de la garderie, en 2009, ils et elles n’avaient plus que 20% des places.

Est-il nécessaire de rappeler à l’administration du CPE que les conditions socio-économiques des parents aux études sont souvent précaires? Les familles monoparentales dirigées par des femmes vivent souvent sous le seuil de la pauvreté. Pour les mères étudiantes, il reste peu d’argent après avoir payé le logement, la nourriture, les vêtements, le transport, les frais de garde et de scolarité. Dans cette perspective, l’accès à un service de garde près de leur milieu d’études est sans aucun doute un facteur essentiel à la poursuite des études. Il est primordial de soutenir ces étudiantes et ces étudiants, car les liens ne sont plus à faire entre pauvreté, exclusion sociale et manque de scolarité. Il est urgent d’abolir cette priorité injuste ou de réserver 50% des places aux étudiants et étudiantes.



analyse et réflexions

La bouffée d’air de certaines féministes : la non-mixité « femmes »

STÉPHANIE MAYER, ÉTUDIANTE EN SCIENCE POLITIQUE, CONCENTRATION ÉTUDES FÉMINISTES

La non-mixité organisationnelle est une liberté politique et un mode d’organisation précieux pour les différents groupes minoritaires. Cette tactique politique de délimitation d’un territoire, d’un lieu autonome par rapport à celui occupé par les autres permet de mettre en commun des réalités discriminatoires et oppressives, de questionner les comportements et les structures qui (re)produisent ces dernières et, ultimement, de constituer un mode d’action visant des transformations radicales dans les rapports sociaux. À la lumière de cette définition, il appert que les espaces politiques non-mixtes pour les femmes et les féministes dans le mouvement étudiant sont légitimes et pertinents¹. En cela, il est nécessaire d’expliquer pourquoi certaines croient que ces espaces sont précieux eu égard à ce qu’ils rendent possible pour elles et les autres, tel sera l’objet de ce texte.

LES MOTIVATIONS DES FÉMINISTES À LA NON-MIXITÉ « FEMMES »

Les récits de la gauche et de l’extrême gauche, d’ici et d’ailleurs, démontrent avec évidence qu’il n’y a eu que les femmes, hormis de rares exceptions, pour revendiquer et défendre leurs droits. Même si ces organisations (anarchistes, antiracistes, étudiantes, socialistes et syndicales, pour ne nommer que celles-ci) disaient viser une transformation radicale de la société, les divisions et les hiérarchies entre les genres issues du système patriarcal n’étaient ni questionnées ni analysées en parallèle avec les autres systèmes de domination tels que le capitalisme et le colonialisme. Des femmes et féministes ont refusé d’être les grandes oubliées de la « vraie » révolution, car elles ont compris que leurs dossiers et revendications étaient bien secondaires. Plusieurs ont décidé de quitter ces organisations mixtes et se sont ainsi (ré)approprié (en refusant de déléguer aux hommes dans ce cas-ci) l’autonomie politique nécessaire à la formulation du contenu de leurs luttes et à l’identification des moyens d’action pour y arriver. Elles en ont eu assez de ces hommes qui se proclamaient féministes ou alliés, mais qui trouvaient par ailleurs toujours le moyen de paternaliser leurs luttes; de tourner à la dérision leurs critiques du sexisme ambiant ou l’introspection à laquelle elles les conviaient; de délégitimer leurs revendications à se retrouver entre elles pour partager leurs préoccupations; de

critiquer l’attention qu’elles portaient aux enjeux féministes au détriment de la lutte « principale » ou de les accuser de ralentir le rythme du travail prioritaire.

Les générations de militantes et de militants se succèdent, mais il semble possible de faire le triste constat que cette réalité n’a pas totalement changé, même dans le mouvement étudiant, malgré que les femmes et les hommes soient paritaires dans les institutions d’enseignement postsecondaires². Il reste toujours quelques leaders charismatiques qui s’approprient le crachoir avec leurs attitudes dominantes et paternalistes en considérant mener la lutte pour tout le monde! En fait, pour assurer que l’étiquette féministe de nos organisations – notamment l’ASSÉ – soit réelle, les femmes et les féministes ont encore beaucoup de travail³. Une bouffée d’air est parfois nécessaire pour les militantes féministes : ainsi les espaces et les caucus non-mixtes sont une précieuse ressource.

UNE CONCEPTION BIEN PERSONNELLE DE CE QUE DEVRAIENT ÊTRE DES ESPACES NON-MIXTES FÉMINISTES

À mon avis, la non-mixité organisationnelle réfère à la création d’un espace politique ayant pour objectif de se retirer de façon ponctuelle (caucus non-mixte durant une assemblée mixte) ou de s’organiser à plus long terme à l’extérieur ou en parallèle d’une structure, d’un groupe jugé oppressant, et ce, dans une visée de transformation des rapports de pouvoir (principalement hétérosexistes et patriarcaux dans ce cas-ci).

Des possibilités infinies : un espace politique non-mixte formé par des femmes et féministes peut favoriser la conscientisation à sa (à notre) position particulière dans les systèmes de domination; le partage de réalités intimes; la critique de l’intériorisation de sa (de notre) socialisation genrée et l’instauration d’un agenda politique recoupant les enjeux jugés prioritaires. Il permet de faire le plein d’énergie féministe pour affronter et/ou confronter les espaces mixtes⁴. Ces espaces de liberté entre femmes et féministes canalisent nos frustrations et nos colères et de ceux-ci émergent souvent des réflexions stimulantes et des actions radicalement féministes... Certaines y trouvent une plus grande liberté de parole, de réflexion et d’action.

Quelques difficultés : Celles (et ceux) qui croient que ces espaces politiques non-mixtes sont

utiles pour procéder, entre autres, à l’analyse des comportements genrés trouvent épuisant de devoir sans cesse expliquer et légitimer aux hommes et à certaines femmes ce mode d’organisation. En fait, cette énergie perdue à « convaincre » dilue celle indispensable pour effectuer l’aller-retour entre les espaces mixtes et non-mixtes, tâche nécessaire aux transformations sociales. De plus, il est démobilisant de réaliser que certains hommes ne profitent pas de ces espaces politiques non-mixtes, notamment lors de caucus, pour questionner leurs attitudes et comportements qui sont dominants ou oppressants. Selon les dires de certains hommes et le constat de certaines femmes, quelques-uns préfèrent questionner la pertinence de se retrouver entre eux au lieu de se questionner individuellement et collectivement, rendant ces discussions fructueuses en changements sociaux. En fait, l’introspection est toute aussi pertinente pour les femmes que pour les hommes.

Des dangers, parce qu’il y en a : la non-mixité organisationnelle offre une liberté politique appréciée par plusieurs féministes, mais il m’apparaît important de rester à l’affût de la stabilité et du confort que peuvent procurer ces espaces. Il devient parfois plus aisé de prioriser la non-mixité au détriment de la difficile et perpétuelle confrontation dans les espaces politiques mixtes. Cette pratique ne doit pas créer un ghetto, mais bien un espace qui nous rend plus fortes et plus solidaires. À mon avis, la non-mixité organisationnelle n’est pas un principe politique en soi. Elle n’existe que par celles qui la crée. Ainsi, il est essentiel d’éviter une conception fixe, rigide et unitaire de sa forme, de ses objectifs et de son mode d’inclusion et d’exclusion. Les espaces non-mixtes féministes sont et doivent être des espaces politiques et non des clubs sociaux féminins. En cela, il est indéniable qu’il faut penser la non-mixité comme un moyen « nécessaire » pour certaines (et non pour toutes), mais aussi comme un espace qui se veut « temporaire » afin de préserver sa spontanéité et sa force politique. Cette tactique permet donc d’accumuler les forces indispensables pour effectuer une action et une réflexion politiques dans les espaces mixtes où tant de travail reste à faire!

En somme, la non-mixité organisationnelle est une liberté qui (nous) permet de développer un autre regard sur le politique afin de bousculer et de confronter les différents systèmes de domination, notamment patriarcal et hétérosexiste; de participer à part entière aux dossiers qui sont prioritaires tout en faisant valoir un point de vue souvent occulté et, finalement, d’avoir l’énergie nécessaire pour affronter individuellement et collectivement les attitudes dominantes, discriminatoires de ceux qui sont pour plusieurs des amis, amants ou conjoints...

1 Il sera question uniquement de l’utilisation féministe de la non-mixité, mais celle-ci peut être tout aussi pertinente pour les différents groupes minoritaires qui se retrouvent dans la population étudiante et qui sont présents au sein de l’ASSÉ, afin de rendre visibles leurs réalités particulières.

2 Ces réflexions font suite à mon implication dans le mouvement étudiant à l’UQAM lors des dernières grèves étudiantes, peut-être que dans d’autres milieux la réalité diffère, mais j’émet certains doutes.

3 Car vous en conviendrez, c’est principalement, hormis de rares exceptions, en raison des féministes que les hommes deviennent des alliés de cette lutte.

4 En cela, il ne faut pas oublier qu’il existe aussi entre les femmes des divisions, des hiérarchies et des rapports de pouvoir que ces espaces ne permettent pas d’éliminer totalement.

UQAM

Les parents étudiants s’organisent à l’UQAM

VÉRONIQUE DE BROIN, ÉTUDIANTE EN HISTOIRE ET MEMBRE DU CSPE-UQAM

S’il fut un temps où les parents étudiantes et étudiants constituaient des spécimens rares sur les bancs d’école, la réalité a bien changé. À l’UQAM, près de 20% de la population étudiante est composée de parents. De ce nombre, les 2/3 sont des femmes. La conciliation étude-famille est donc principalement « une affaire de femmes ». Ainsi, ce sont des étudiantes, à l’UQAM, qui ont décidé de s’organiser afin de faire avancer un dossier qui, malgré les belles paroles de l’Université, était destiné à stagner entre deux classeurs.

Depuis sa création en septembre 2008, le Comité de Soutien aux Parents Etudiants (CSPE) de l’UQAM poursuit deux principaux objectifs. D’une part, il s’agit de rassembler les parents étudiants et étudiantes (pas de tiret finalement entre ces deux mots) afin de rompre l’isolement et de permettre la mise sur pied d’un réseau d’entraide. Mais la principale raison d’être du comité concerne l’implantation au sein de l’UQAM

de services permettant d’alléger le casse-tête quotidien de l’articulation étude-famille. Notre cheval de bataille est la création d’une halte-garderie à l’UQAM, capable de répondre au manque flagrant de places en garderie. Car il s’agit, pour les parents étudiants et étudiantes, d’un important frein à la poursuite d’études postsecondaires. Cette année, nous avons réalisé une étude de faisabilité et travaillons présentement à rallier l’ensemble de la communauté universitaire derrière le projet. Toutefois, l’administration semble plus prolifique dans ses déclarations officielles que dans ses actions concrètes. Mais que « l’Université du peuple » se le tienne pour dit : en 2010, les femmes sont bien résolues à lutter contre les entraves à l’éducation. Le CSPE-UQAM est là pour rester et espère bien faire de son université un lieu où les enfants feront désormais partie du décor.

La grande noirceur du modèle syndical en milieu étudiant

Les années 1969-1973 dans le mouvement étudiant

ALEXANDRE LEDUC, ÉTUDIANT EN HISTOIRE

Lors de notre dernière chronique, nous avons abordé la grande manifestation «McGill français» de mars 1969 qui précédait de quelques semaines la dissolution massive des associations étudiantes et de leur centrale étudiante de l'époque, l'Union générale étudiante du Québec (UGEQ).

À partir de ce moment, il a fallu attendre jusqu'en 1975 pour voir se créer une nouvelle association étudiante nationale de type syndical (l'Association Nationale des étudiants et étudiantes du Québec, ANEEQ). Cependant, on s'intéresse rarement à ce qui s'est passé entre 1969 et 1974. Quel modèle organisationnel se propose de remplacer le syndicalisme étudiant entré en déchéance en 1968-1969 ?

Pour les militants et militantes sociodémocrates, la destruction de l'UGEQ et des associations étudiantes est perçue comme une mauvaise décision. À la recherche d'une nouvelle organisation politique de masse, ces jeunes sociodémocrates vont faire comme des centaines d'autres et joindre le tout nouveau Parti québécois, formé en octobre 1968, qu'ils et elles ont l'ambition de tirer à gauche. Leader de l'UGEQ durant la grève d'octobre 1968, Claude Charron se présente pour le PQ en 1970, à l'âge de 23 ans, dans le quartier Centre-Sud à Montréal.

Toutefois, pour la gauche radicale, le Parti québécois (PQ) ne représente pas une alternative intéressante. Les étudiants et étudiantes radicaux se retournent plutôt vers le Mouvement syndical et politique (MSP), sorte de confédération de comités de mobilisation locaux. Pour le MSP, c'est le carcan du syndicalisme institutionnel de l'UGEQ qui a fait d'octobre 1968 un échec. L'action directe spontanée est le nouveau mot d'ordre. Pour mener à terme une stratégie révolutionnaire globale, le MSP s'allie avec d'autres groupes marxistes comme le Front de libération populaire (FLP, branche de gauche dissidente de la stratégie du Rassemblement pour

l'indépendance nationale, RIN, visant à se saborder pour rejoindre le PQ).

Le MSP mise sur son capital politique acquis lors de McGill français pour préparer une réplique solide au Bill 63 de Johnson, loi qui laissait le choix de la langue d'enseignement aux parents. Alors que plusieurs grèves spontanées sont tenues en octobre 69 dans les cégeps et que des manifestations rassemblent des milliers d'étudiants et d'étudiantes, le Bill 63 est approuvé, malgré l'unanimité du parlement québécois. Face à cette défaite, le MSP, qui aspirait à remplacer l'UGEQ comme instance de coordination, entre dans une phase de réflexion critique où différentes tendances s'entre-déchirent sur les raisons de la défaite. Le MSP ne survit pas à cette lutte intestine et disparaît complètement durant l'été 1970.

Suite aux élections de 1970 qui donnent au PQ le quart du vote populaire, mais seulement 7 sièges, le Front de libération du Québec (FLQ) perd définitivement foi envers le système électoral et décide de passer à l'offensive. Les enlèvements de Cross et Laporte créent bien un rassemblement étudiant de 3 000 personnes au Centre Sauvé le 15 octobre 1970, mais le mouvement étudiant est trop dispersé et diffus pour aller plus loin. Plus concrètement, l'édition du 10 octobre du journal étudiant de l'Université de Montréal, le *Quartier latin*, est saisie par la police et l'UQAM est même fermée de manière indéterminée le 16 octobre. La sévérité de la répression du gouvernement fédéral fait en sorte qu'aucune action étudiante de masse n'est organisée. L'historien Éric Bédard soutient que c'est l'absence de structures syndicales qui a fait en sorte que le mouvement étudiant a été si facilement neutralisé lors des événements d'octobre 1970.

Après trois «octobre»

avant les principes » selon les mots d'un exécutant de la FEUQ, laisse entrevoir ici une de ses plus grandes failles : les convictions s'effacent derrière le désir de représentation politique, puis ressurgissent soudainement pour trahir ceux et celles qui leur ont donné précédemment le pouvoir.

¹ VIERSTRAETE, Valérie. Les frais de scolarité, l'aide financière aux études et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire, pour le MEIS, juin 2007.

² HURTEAU, Philippe et Éric MARTIN. Tarification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire ?, IRIS, 2007, p.4.



DES TROUPES DÉPLOYÉES À MONTRÉAL LORS DE LA CRISE D'OCTOBRE DE 1970.

chaud, les militants et militantes commencent tranquillement à reconstruire les associations étudiantes sur les campus de cégeps et d'universités. La plupart des établissements d'enseignement auront retrouvé les associations étudiantes lorsque viendra la deuxième grève générale illimitée de 1974 pour l'abolition des tests d'aptitudes aux études universitaires. Mais ça, c'est déjà une autre histoire...

Qu'est-ce que l'ASSÉ?

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, près de 42 000 membres dans plusieurs associations étudiantes à la fois collégiales et universitaires d'un bout à l'autre du Québec. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

POUR LE DROIT À L'ÉDUCATION

L'ASSÉ considère l'éducation comme un droit fondamental de notre société, et non comme un privilège. Dans cette optique, chaque membre de la société a le droit à une éducation gratuite publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.

POUR UNE STRATÉGIE EFFICACE : LE SYNDICALISME DE COMBAT!

On ne peut dissocier l'analyse de la pratique. À des revendications progressistes, en rupture avec l'ordre établi, correspond nécessairement une stratégie d'action particulière. Cette stratégie, l'expérience du mouvement étudiant québécois l'a dégagée : c'est le syndicalisme étudiant de combat. Au Québec, comme partout ailleurs, c'est à travers les luttes menées par les mouvements combattifs que le peuple a obtenu les programmes sociaux les plus importants.

Cela implique, d'une part, le développement de pratiques syndicales dynamiques et démocratiques. À ce titre, il faut multiplier les occasions de débats, élaborer collectivement des analyses, ne pas craindre la confrontation des idées et surtout leur donner l'espace pour mener à des prises de décisions. L'assemblée générale est par excellence cet espace de démocratie syndicale.

L'ASSÉ, C'EST SES MEMBRES!

À l'intérieur de l'ASSÉ, chaque association étudiante est souveraine. Les décisions prises par des délégué-e-s en Congrès ne deviennent pas automatiquement une résolution que chaque association membre doit appliquer sans l'accord de l'assemblée générale!

S'UNIR POUR ÊTRE PLUS FORTS!

La meilleure façon de supporter et de participer à ce vaste mouvement est de prendre part aux activités de l'ASSÉ, s'impliquer dans ses structures, aller à vos assemblées générales et de promouvoir l'affiliation de votre association étudiante à l'ASSÉ! Affilier à l'ASSÉ ça veut dire partager les ressources de son association étudiante avec celles des autres dans le but de défendre le droit à l'éducation. Être membre de l'ASSÉ, c'est contribuer à bâtir un important mouvement collectif et démocratique permettant de développer à l'échelle nationale une stratégie de lutte efficace.

www.asse-solidarite.qc.ca



LA RICHESSE EXISTE!

PRENONS-LA OÙ ELLE EST!

MANIFESTATION contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics

1^{er} AVRIL, 13h00

SQUARE PHILLIPS, MTL
(Métro McGill, Ste-Catherine/Union)

QUARTIER DES AFFAIRES

NONAUXHAUSSES.ORG



MERCI DE PASSER CE JOURNAL AVANT DE LE RECYCLER.